

Compte rendu CAPC n°6 du 24 septembre 2019, titularisation d'AC et d'ACP2

Après lecture de la déclaration liminaire du SNAD-CGT, le Président a répondu sur certains points.

Concernant l'avenir de la DGDDI, il affirme que Bercy est attaché à la maison Douane. Certaines instances vont disparaître pour partie, le dialogue social va être « revisité ». Les CAP centrales seront centrées sur les décisions individuelles défavorables à l'agent.

Nous posons la question du décret qui doit paraître mi-octobre, pour une application au 01/01/2020 : 2 groupes de travail sont prévus (les 02 et 29 octobre) ils vont consister à voir comment le décret va pouvoir se décliner au niveau de la Douane.

Une ligne directrice de gestion sera votée en CTR, et l'administration devra s'y tenir. Le texte devrait faire obligation à l'administration d'informer les organisations syndicales sur les mobilités, lors d'un CTR.

Relativement à la refonte prochaine des CAP, induite par la loi de transformation de la Fonction Publique, il assure qu'il n'y aura pas d'opacité dans la gestion RH. Les situations individuelles pourront toujours être évoquées, sur saisine de l'administration par les agents eux-mêmes, qui pourront se faire accompagner de représentants du personnel.

En ce qui concerne les réserves émises par le SNAD-CGT sur les recrutements sans concours, il rappelle qu'in fine, les agents recrutés sous contrat sont titularisés et acquièrent à ce moment là les mêmes droits statutaires que les collègues issus du recrutement par concours. Il admet aussi que le dispositif de formation peut et doit être amélioré.

Sur le recours aux contrats de mission, prévu par la loi Dussopt, le Président indique qu'il sera très encadré et qu'il ne pourra intervenir que suite à une recherche de candidats parmi les personnels existants.

Au sujet des collègues mutés sur les Bureaux de Contrôle de Dunkerque et Calais dans le cadre du Brexit, ils restent inscrits au TAM pour le second tour. Leur demande sera examinée à l'aune de la situation Brexit à ce moment. Pour ceux qui sont encore en stage pratique, en cas de report sine die du Brexit, ils seront affectés dans les services et titularisés comme n'importe quel agent des douanes.

ORDRE DU JOUR

I - APPROBATION DU PV DE LA CAPC N°6 DU 11/09/2018

Vote SNAD-CGT : Pour

II - ACCUEIL EN DÉTACHEMENT DE 2 AGENTS

Vote SNAD-CGT : Pour

III - LICENCIEMENT D'UN ACP2 STAGIAIRE suite à inaptitude

Vote SNAD-CGT : Pour

Le SNAD CGT reconnaît le suivi qui a été proposé à l'agent par l'Administration, aussi bien pendant la durée douanière et au-delà sur l'accompagnement des aides. Ce vote libérera le collègue de ses obligations envers la DGDDI et lui permettra de se tourner vers un nouveau projet professionnel.



IV – TITULARISATION ET NON TITULARISATION D'ACP2

Titularisation d'un ACP2 issu de la 3ème session au 09/08/18.

Titularisation de 4 ACP2 issus de la 5ème session au 03/04/19.

Vote SNAD-CGT : Pour

Prolongation (d'une durée de 6 mois) du stage d'un ACP2 de la 5ème session qui n'avait pas obtenu la moyenne à son stage pratique, afin de lui permettre de faire ses preuves et de pouvoir être titularisé à l'issue.

Vote SNAD-CGT : Pour

V – TITULARISATION ET NON TITULARISATION D'AC

Nomination et titularisation simultanées (à compter du 1er septembre 2019) de 2 collègues bénéficiant d'une reconnaissance du statut de travailleurs handicapés.

Vote SNAD-CGT : Pour

Titularisation de 87 AC nommés en 2018 dont :

8 dans le Grand Est (à compter du 18/06/19)
15 dans les Hauts de France (à compter du 27/08/19)
22 en Ile de France (à compter du 01/08/19)
7 en Normandie (à compter du 27/08/19)
35 à Paris Aéroports (33 à compter du 18/06/19 et 2 au 13/08/2019)

Vote SNAD-CGT: Contre, en raison du mode de recrutement.

Cependant nous souhaitons la bienvenue à ces nouveaux collègues. Pour le SNAD-CGT, le concours doit rester le mode de recrutement privilégié dans la Fonction Publique.

L'administration nous informe que 4 AC ne sont pas titularisables à ce jour, suite à CMO ou congé maternité.

Une prolongation de stage de 9 mois et deux de 6 mois dans des nouveaux services ont été proposés par l'administration afin de donner à l'agent une deuxième chance.

Vote SNAD-CGT : Pour

